

SANTÉ

«Nous manquons d'informations sur les effets silencieux des pesticides»

Certains pesticides présentent un danger pour la santé des agriculteurs. Or, les données actuelles ne permettent pas de mesurer les risques. Aurélie Berthet et Halshka Graczyk, de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST), veulent y remédier.

Quels sont les effets des pesticides sur la santé humaine?

► On distingue deux types d'effets: les symptômes aigus qui surviennent immédiatement après avoir été en contact avec une forte dose de produit phytosanitaire, et les conséquences chroniques dues à une exposition répétée: dans ce registre, outre des troubles respiratoires ou des irritations, les pesticides sont suspectés de provoquer des maladies neurodégénératives comme parkinson ou alzheimer. On parle aussi de certains types de cancers spécifiques. Néanmoins, il est très difficile d'établir une relation de cause à effet, car chaque pesticide contient plusieurs substances actives. Au cours de sa carrière, un agriculteur est exposé à des dizaines d'entre elles. Des études de toxicité sont effectuées, mais elles manquent trop souvent d'indépendance.

Par quelle voie ces produits sont-ils absorbés dans l'organisme?

► Par voie cutanée avant tout. Suivent l'inhalation et l'ingestion accidentelle. Quelques moments clés sont particulièrement dangereux. La pulvérisation des produits, mais aussi le travail dans les cultures après un traitement, le lavage des instruments et les incidents lors de l'épandage.

Pourtant, il existe des moyens de protection. Sont-ils inefficaces?

► Les équipements de protection sont efficaces, pour autant qu'ils soient utilisés correctement. C'est facile de donner des conseils, mais il faut aussi penser à la réalité du terrain: certains décident de se passer d'une combinaison à cause de la chaleur, ou de leurs gants parce qu'ils limitent leur dextérité. Les agriculteurs sont confrontés à une forte pression économique. Quand votre salaire du mois dépend de votre récolte, vous êtes prêt à mettre votre santé en péril. La question de la perception du risque est centrale.

Justement, ces risques sont-ils suffisamment pris au sérieux?

► On a tendance à minimiser ces risques, parce que les effets des pesticides sont peu visibles: les maladies chroniques se déclarent tard. On parle d'effets silencieux, qui ne se verront peut-être que chez les enfants en cas de génotoxicité. Par ailleurs, les agriculteurs souffrent de pathologies liées aux pesticides, mais ils ne sont pas les seuls. On oublie les ouvriers agricoles, qui retournent parfois dans les cultures trop rapidement après un traitement, ou les membres de la famille, qui sont indirectement en contact avec ces produits.



Aurélien Berthet (à g.) et Halshka Graczyk travaillent sur la problématique des pesticides. Elles s'inquiètent du manque de données sur les pathologies qu'ils provoquent.

Malgré le fait que la nocivité des pesticides soit souvent évoquée, leurs ventes ne ralentissent pas.

► C'est vrai, les chiffres de l'Office fédéral de la statistique sont stables. La courbe aurait même tendance à aller vers le haut, si l'on considère que les produits actuels sont plus concentrés en matière active.

Certaines branches agricoles sont-elles plus concernées que d'autres?

► Chaque type d'exploitation utilise un type particulier de produit phytosanitaire. Herbicides pour les céréales ou fongicides pour l'arboriculture, par exemple. Les vignes sont particulièrement concernées par la problématique des pesticides. Comme c'est une culture sensible, on ne lésine pas sur les moyens de la protéger.

BIOS EXPRESS

Halshka Graczyk est chercheuse à l'IST et collaboratrice scientifique déléguée au Service de la Santé Publique vaudois. Titulaire d'un master en santé publique de l'université américaine Johns-Hopkins, elle a consacré son doctorat à l'exposition des travailleurs à des substances toxiques.

Aurélien Berthet est biologiste et toxicologue. Elle aussi chercheuse à l'IST. Elle a notamment étudié la toxicité potentielle et le temps d'élimination dans l'organisme de fongicides chez les viticulteurs et les arboriculteurs.

Vous pointez le manque de données sur ce thème. Comment explique-t-on cette absence d'information?

► Le sujet est complexe et comporte de nombreux acteurs. La vie des agriculteurs devrait préoccuper les organes de santé publique, les spécialistes de la santé au travail, les organisations professionnelles et les autorités qui régulent l'usage des produits phytosanitaires. Ajoutez à cela des disparités cantonales et vous obtenez une situation très fragmentée. Le problème, c'est que la Suisse ne considère pas la profession de manière globale. Les agriculteurs ont un statut d'indépendant et souscrivent des assurances privées. Dans ces conditions, difficile d'obtenir des données fiables.

Faut-il comprendre qu'en Suisse, aucune organisation ne veille à la santé des travailleurs qui manipulent des produits dangereux?

► Pas exactement. La Suva a établi une liste de produits toxiques auxquels les travailleurs peuvent être exposés. Un suivi régulier est décrété en fonction de la catégorie de ces substances. La démarche se limite néanmoins à la collecte d'informations, tandis que la liste des produits

DE QUOI PARLE-T-ON?

Données trop rares

Au mois de juin, l'Institut universitaire romand de santé au travail a organisé un colloque sur l'exposition des professionnels aux pesticides en collaboration avec le Secrétariat à l'économie (SECO) et le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). Les discussions ont mis en lumière le manque d'informations permettant d'établir un panorama de la santé des agriculteurs, en particulier pour les pathologies liées aux pesticides.

concernés est relativement réduite: on y trouve l'amiante, par exemple, mais pas les pesticides.

Par rapport à ses voisins, la Suisse est en retard...

► Dans le domaine de la collecte des informations, oui. Plusieurs autres pays testent des méthodes plus ou moins efficaces. C'est le cas en France avec la Mutuelle sociale agricole. La Californie a adopté un processus qui passe par les médecins traitants: ils ont l'obligation de signaler les pathologies potentiellement liées aux pesticides. Cette vigilance, peu coûteuse, permet de constater immédiatement une augmentation inhabituelle de cas. Cela dit, la Suisse part avec un avantage: le régime des paiements directs limite les quantités de pesticides dispersés par les agriculteurs. En comparaison, la France a longtemps figuré dans le top 3 des plus grands utilisateurs du monde.

Comment pourrait-on obtenir ces informations?

► C'était la question de base de l'atelier organisé en juin. Les données existent, mais elles sont difficiles à obtenir parce que dispersées et confidentielles. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait impérativement former un groupe de travail au niveau fédéral, incluant notamment des agriculteurs, pour y parvenir. Mais pas question de se limiter aux pathologies liées aux pesticides: une surveillance globale permettrait de prévenir d'autres risques. Il faut garder à l'esprit que les paysans souffrent en premier lieu de troubles musculaires ou squelettiques.

Récolter des données est un premier pas. Mais ensuite, comment agir?

► Les agriculteurs sont déjà sensibilisés, mais on sous-estime encore l'impact d'une exposition chronique à très faibles doses. Cela dit, la responsabilité n'est pas à laisser au monde agricole. Le secteur médical doit aussi s'impliquer pour repérer les cas à risque en amont, et les autorités doivent investir dans ces recherches pour parvenir un jour à évaluer la nocivité de chaque produit. Enfin, même si c'est illusoire pour l'heure, la meilleure solution serait de se passer totalement des pesticides potentiellement dangereux.

CLÉMENT GRANDJEAN ■

+ D'INFOS www.i-s-t.ch